

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) N°  
453/2010



SC VIS LVL in 25 kg drums

Page 1(11)

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial :

SC VIS LVL in 25 kg drums

Code article : 251337

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : Construction

Type d'utilisation : Additif

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Clariant Production (France)

Rue du Flottage – BP.1

60350 Trosly Breuil

N° de téléphone : +33 3 44 85 40 00

Informations concernant la substance/le mélange

Product Stewardship Dpt.

tel.: +33 1 72 85 70 20

E-mail: France.ProductSafety@clariant.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 45 42 59 59 (24 h)

Institut National de Recherche et de Sécurité

+33 1 45 42 59 59 (24/7)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008 et amendements suivants)

Le produit n'est pas classé dangereux conformément au Règlement CLP.

Classification selon la Directive CE (67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements suivants)

Le produit n'est pas classé dangereux conformément aux directives CE/aux lois nationales concernées.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme aux Directives européennes (67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements suivants)

# Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

**CLARIANT** 

**SC VIS LVL in 25 kg drums**

Page 2(11)

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

Non soumis à étiquetage réglementaire.

## 2.3. Autres dangers

Le produit déversé rend les surfaces extrêmement glissantes.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique :

Suspension de polymères anioniques hydrosolubles

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

S'assurer que les personnes affectées aux premiers secours connaissent le produit impliqué et prennent les mesures de protection (par ex. port de vêtement de protection personnelle).

#### Après inhalation :

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

#### Après contact cutané :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

#### Après contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes :

- Aucun symptôme connu à ce jour.

#### Dangers :

Aucun danger connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Prescription :

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

# Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

**SC VIS LVL in 25 kg drums**

Page 3(11)

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

## **Moyens d'extinction appropriés :**

- eau pulvérisée
- mousse stable aux alcools
- produits extincteurs en poudre
- dioxyde de carbone

## **Moyens d'extinction déconseillés :**

- jet d'eau

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux:  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

## **5.3. Conseils aux pompiers**

### **Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie :**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement complet de protection.

### **Données complémentaires :**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement individuel de protection approprié.  
Veiller à assurer une aération suffisante.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter à l'égout, dans l'eau et dans la terre.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).  
Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

### **6.4. Référence à d'autres sections**

#### **Indications complémentaires :**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) N°  
453/2010

**SC VIS LVL in 25 kg drums**

Page 4(11)

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions lors de la manipulation :**

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

**Mesures d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet.

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

**Prévention des incendies et des explosions :**

Observer les règles générales de protection contre le feu.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Indications concernant les stockages en commun :**

Eviter le stockage avec des agents incompatibles (voir chapitre 10).

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

**Données complémentaires :**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.

Protéger du gel.

**Stabilité stockage :**

La durée de stockage est limitée ; voir notice technique

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre recommandation.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Valeurs limite d'exposition**

Les valeurs limite d'exposition ne sont pas disponibles.

**Valeurs DNEL/DMEL**

Les valeurs DNEL/DMEL ne sont pas disponibles.

**Valeurs PNEC**

Les valeurs PNEC ne sont pas disponibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés**

Voir Section 7. : Aucune mesure en plus des mesures indiquées n'est nécessaire.

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) N°  
453/2010

**SC VIS LVL in 25 kg drums**

Page 5(11)

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

**Mesures générales de protection :**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.  
La douche et le rince oeil de sécurité doivent être dans la zone de travail.

**Protection respiratoire :** - protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée.  
Filtre A (gaz et vapeurs organiques) conformément à la norme DIN EN 141

**Protection des mains :** En cas d'exposition prolongée :  
- gants en caoutchouc butyle  
Temps minimum de rupture/gant : 480 min  
Epaisseur minimum/gant : 0,7 mm  
En cas de brève exposition (dispositif de protection) :  
- gants en caoutchouc nitrile  
Temps minimum de rupture/gant : 30 min  
Epaisseur minimum/gant : 0,4 mm  
Ces types de gants de protection sont proposés par différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum. Et prendre en considération les conditions particulières du lieu de travail.

**Protection des yeux :** - lunettes de protection

**Protection corporelle :** Vêtement de travail

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique :** liquide  
**Etat :** liquide  
**Granulométrie :** non applicable  
**Couleur :** blanc à beige clair  
**Odeur :** aucune  
**Seuil olfactif :** non disponible  
**pH :** 5,5 - 8,5 (10 g/l)  
**Point de fusion :** Non disponible.  
**Température d'ébullition :** non disponible  
**Point d'éclair :** non disponible  
**Vitesse d'évaporation :** non disponible  
**Limite inférieure d'explosibilité :** non disponible  
**Limite supérieure d'explosibilité :** non disponible

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) N°  
453/2010

SC VIS LVL in 25 kg drums

Page 6(11)

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

<b>Indice de combustion (Brennzahl-RFA) :</b>	non applicable
<b>Energie minimale d'inflammation :</b>	non disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	non disponible
<b>Densité relative de vapeur par rapport à l'air :</b>	non disponible
<b>Densité relative:</b>	non applicable
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	soluble
<b>Miscibilité avec l'eau</b>	non déterminé
<b>Solubilité dans :</b>	non disponible
<b>Solubilité/qualitative :</b>	non déterminé
<b>Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow) :</b>	Cette propriété n'est pas applicable à des mélanges.
<b>Température d'inflammation :</b>	non disponible
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	non applicable
<b>Décomposition thermique :</b>	non disponible
<b>Viscosité (dynamique) :</b>	800 - 3.500 mPa.s (25 °C) Méthode : Brookfield
<b>Viscosité (cinématique) :</b>	non disponible
<b>Viscosité (durée d'écoulement) :</b>	non disponible
<b>Propriétés explosives :</b>	- Selon la réglementation UE Santé/Travail : non explosif Méthode : Jugement d'expert
<b>Propriétés comburantes :</b>	Type d'effet comburant : Non comburant Méthode : Jugement d'expert

## 9.2. Autres informations

<b>Masse volumique :</b>	1,01 - 1,1 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
<b>Tension superficielle :</b>	non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Voir section 10.3. "Possibilité de réactions dangereuses"

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) N°  
453/2010

**SC VIS LVL in 25 kg drums**

Page 7(11)

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est manipulé et stocké correctement.  
Stable

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur et sources d'ignition, oxydants.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation forts  
Acides  
Bases

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

- oxydes de soufre (SOx)  
- oxyde et dioxyde de carbone  
- oxydes d'azote (NOx)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations relatives au produit lui-même :

<b>Toxicité orale aiguë :</b>	DL 50 > 2.000 mg/kg (rat)
<b>Toxicité dermale aiguë :</b>	DL50 > 2.000 mg/kg (Lapin)
<b>Toxicité aiguë par inhalation :</b>	non disponible
<b>Irritation primaire cutanée :</b>	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.
<b>Irritation oculaire :</b>	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.
<b>Sensibilisation :</b>	non disponible
<b>Toxicité par administration répétée:</b>	non disponible
<b>Toxicité génétique in vitro :</b>	non disponible
<b>Cancérogénicité :</b>	non disponible
<b>Toxicité pour le développement/térogénicité :</b>	non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction/fertilité :</b>	non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :</b>	non disponible

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) N°  
453/2010

SC VIS LVL in 25 kg drums

Page 8(11)

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :** non disponible

**Danger par aspiration :**

Les données concernant la toxicité par aspiration ne sont pas disponibles.

**Remarques :**

La préparation n'a pas été testée.

Classification selon les procédures de calcul de la Directive toutes préparations (1999/45/CE).

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Informations relatives au produit lui-même :**

**Toxicité sur poissons :** CL 50 > 100 mg/l  
Basé sur les composants.

**Toxicité sur les poissons (chronique) :** non disponible

**Toxicité sur daphnies :** non disponible

**Toxicité sur les daphnées (Chronique) :** non disponible

**Toxicité sur algues :** non disponible

**Toxicité sur bactéries :** non disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Informations relatives au produit lui-même :**

**Possibilité d'élimination physico-chimique :** non disponible

**Biodégradabilité :** Cette propriété est spécifique à la substance et ne peut pas être indiquée pour les préparations.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Informations relatives au produit lui-même :**

**Bioaccumulation :** non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Informations relatives au produit lui-même :**

**Transport et distribution entre les compartiments de l'environnement :** non disponible

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) N°  
453/2010

**SC VIS LVL in 25 kg drums**

Page 9(11)

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### Informations relatives au produit lui-même :

Aucune information n'est disponible, étant donné que le rapport sur la sécurité chimique (CSR) n'est pas nécessaire.

#### 12.6. Autres effets néfastes

##### Informations relatives au produit lui-même :

##### Informations écotoxicologiques complémentaires

Ne pas rejeter dans l'environnement.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Produit :

Sous réserve de respecter les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec la société d'enlèvement et les autorités compétentes, le produit doit être transporté dans un centre d'élimination des déchets approprié et agréé.

##### Emballage non nettoyé :

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### Section 14.1. à 14.5.

ADR	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC (International Bulk Chemicals Code)

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

SC VIS LVL in 25 kg drums

Page 10(11)

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

## Maladies professionnelles

- Tableau n°36 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.

## Règlementations particulières :

A part les données/règlementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas encore disponible pour la substance ou pour les composants de la préparation décrites pour ce produit.

## SECTION 16: Autres informations

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local.

### Légende

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses pas voies routières
AOX	Composés organiques halogénés adsorbables
CAS	Chemical Abstracts Service
DMEL	Niveau dérivé à effet minimum (substances génotoxiques)
DNEL	Niveau sans effet dérivé
CE50	Moyenne de la concentration maximale effective
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association International du Transport Aérien
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50	Concentration létale, 50 %
DL50	Dose létale 50 %
MARPOL	Convention International pour la Prévention de la Pollution par les Navires
NOAEC	Concentration Sans Effet Nocif Observé
NOEAL	Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques
PEC	Concentration Prévisible dans l'Environnement
PNEC	Concentration Prévisible Sans Effet
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques
RID	Règlement International de Transport Ferroviaire des Substances Dangereuses
SVHC	Substances Extrêmement Préoccupantes
vPvB	très Persistante et très Bioaccumulable

**Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) N°  
453/2010**



**SC VIS LVL in 25 kg drums**

Page 11(11)

---

Référence : 000000489298

Date de révision : 19.03.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.04.2013

---

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. CLARIANT n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société CLARIANT et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société CLARIANT qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits CLARIANT, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter  
CLARIANT.